

Québec, le 20 juin 2013

Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet: Lettre-mémoire de la table de patrimoine-histoire du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches déposée au groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal**

Madame,  
Monsieur,

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches a pour mission de favoriser le développement des arts et de la culture sur son territoire et de défendre les intérêts de la communauté culturelle et artistique professionnelle. Il regroupe près de 300 organismes culturels et représente quelque 2 500 artistes professionnels et travailleurs culturels.

La table de patrimoine-histoire est l'une des douze tables de concertation du Conseil de la culture. Elle est composée de plus d'une cinquantaine de praticiens et organismes des domaines de l'histoire et du patrimoine. La table regroupe notamment des historiens, agents municipaux en patrimoine, sociétés d'histoire, lieux d'interprétation et musées.

Étant donné la place importante et essentielle qu'occupent l'histoire, le patrimoine et les institutions muséales dans la vie culturelle et collective de nos deux régions, la table de patrimoine-histoire a tenu à faire valoir ses préoccupations et sa vision dans le cadre de la présente consultation menée par le groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal. Notre territoire est renommé en effet pour la grande richesse et la diversité de ses divers patrimoines et compte un nombre important d'institutions muséales de tous horizons et de toutes dimensions, dont deux grands musées nationaux du Québec.

La table souhaite se prononcer sur les trois thèmes proposés par le groupe de travail et formule pour chacun d'eux des recommandations.



Avant toute chose, la table de patrimoine-histoire du Conseil de la culture veut rappeler qu'un travail de réflexion approfondi sur le réseau muséal du Québec a été réalisé de 2010 à 2012 par un comité conjoint du ministère de la Culture et des Communications et de la Société des musées québécois (SMQ), dont plusieurs des musées membres de la table font partie.

La table souligne qu'elle adhère aux orientations et recommandations contenues dans le document *Bilan et perspectives* des États généraux des musées du Québec présenté par la SMQ en 2012, orientations qui sont toujours pertinentes et d'actualité dans le cadre de la présente réflexion.

### **La politique muséale**

L'élaboration de la première politique muséale québécoise en 2000 a constitué une étape importante pour le réseau muséal du Québec, ayant pour but d'appuyer sa consolidation au moyen d'une vision de développement plus cohérente.

Cette politique nationale préconisant cinq orientations ambitieuses a suscité beaucoup d'espoir dans le milieu muséal. Force est de constater cependant que les résultats visés n'ont pu être atteints, le réseau des musées étant actuellement fragilisé et, à notre avis, en état de crise. La situation actuelle des musées est en effet fort préoccupante, certains de ceux-ci étant confrontés à un sous-financement qui met leur existence même en danger.

Il faut également souligner que la politique muséale n'a malheureusement pas été accompagnée de plan de mise en œuvre et d'échéancier concrets, ce qui en a considérablement diminué l'impact. Par ailleurs, le modèle de reconnaissance des musées n'a pas été uniformément appliqué, ni suivi de prises de décision et de mesures d'appui conséquentes.

La table considère donc, qu'après dix ans, la politique muséale québécoise devrait faire l'objet d'une actualisation comprenant notamment l'ajout d'un plan de mise en œuvre concret. Par la même occasion, comme la politique ne couvre qu'imparfaitement tout le champ des divers patrimoines, de nouvelles orientations devraient y être préconisées pour prendre en compte leur sauvegarde, dans le même esprit d'ouverture qui a présidé à l'élaboration de la récente Loi sur le patrimoine culturel.

### **RECOMMANDATIONS**

- Actualiser la politique muséale québécoise et la doter d'un plan d'action concret afin de réaffirmer l'importance des institutions muséales dans la société québécoise;
- Réviser le modèle de reconnaissance (typologie) des institutions muséales et assurer sa mise en application concrète en rendant disponibles notamment les ressources financières requises pour ce faire ;
- Intégrer à la politique muséale de nouvelles orientations qui prendront en compte la sauvegarde et la mise en valeur de l'ensemble des patrimoines (religieux, scientifique, militaire, industriel, des Premières-Nations, immatériel et autres).

### **La structure du réseau muséal**

On constate à l'intérieur du réseau des lacunes dans la répartition géographique des institutions muséales accréditées sur le territoire québécois. Certains territoires locaux et régionaux et mêmes certains pôles urbains ne disposent pas ou peu d'institutions reconnues. Il demeure ainsi impératif de permettre la reconnaissance de nouveaux musées, en prenant en compte, notamment, l'atteinte d'un meilleur équilibre sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, pour la table de patrimoine-histoire du Conseil de la culture, les initiatives de réseautage régional entre les institutions muséales des différents territoires doivent être encouragées. Dans le contexte actuel de rareté des ressources, cette approche est particulièrement importante pour la réussite des petites institutions muséales qui ont ainsi un meilleur accès à des économies d'échelle et à un partage d'expertises. Cette formule a également pour avantage de respecter l'autonomie de chaque institution, autonomie qui nous apparaît importante pour en assurer le développement.

Il faut souligner finalement, qu'en dépit de certaines initiatives valables et fructueuses, le développement de partenariats entre les institutions muséales et le milieu touristique n'est pas encore uniforme sur le territoire. De même, en conformité avec la mission éducative des institutions muséales, les liens avec le milieu scolaire devraient être davantage développés dans la plupart des cas.

### ***RECOMMANDATIONS***

- Assurer une répartition équilibrée des musées reconnus sur le territoire québécois ;
- Encourager la mise en réseau des institutions muséales selon des territoires ou selon des thématiques afin d'accroître leur capacité à développer des projets communs et appuyer financièrement le fonctionnement de ces réseaux ;
- Favoriser la création de collaborations entre les institutions muséales et les milieux du tourisme et de l'éducation et doter les institutions muséales des moyens nécessaires à leur développement et à leur mise en œuvre.

### **Le financement**

Depuis de nombreuses années, le milieu muséal souffre d'un sous-financement, qui se répercute notamment sur les ressources professionnelles dont les institutions peuvent disposer. Malgré la mise en place de la politique muséale il y a plus de 10 ans, la situation actuelle à cet égard ne s'est guère améliorée. Il existe trois types de situations : plusieurs institutions, généralement de taille modeste, sont en mode survie, d'autres doivent s'investir activement dans la consolidation de leurs bases, alors qu'un petit nombre réussissent à franchir certaines étapes de développement.

Nous sommes forcés d'affirmer que les institutions muséales au Québec vivent actuellement une situation de crise et que des mesures de redressement et de consolidation doivent être mises en œuvre sans délai afin d'assurer la pérennité et le développement du réseau muséal québécois.

Il tombe sous le sens que le gouvernement du Québec et le ministère de la Culture et des Communications doivent au premier chef être mis à contribution pour un soutien financier accru, de même que les autres partenaires du développement (municipalités, secteur privé, etc.) qui ont un rôle complémentaire à jouer pour appuyer les institutions muséales.

### **RECOMMANDATIONS**

- De façon prioritaire, augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à l'aide au fonctionnement des institutions muséales afin d'assurer leur pérennité et leur développement ;
- Assurer une répartition équitable de cette enveloppe entre les différentes institutions reconnues ;
- Susciter la contribution des instances municipales, locales et régionales, ainsi que du secteur privé afin de soutenir, de façon complémentaire, les institutions muséales ;
- Mettre en place un Fonds national de stabilisation dédié au réseau muséal afin de sortir de la situation de crise actuelle et de permettre la consolidation sur un long terme des institutions muséales québécoises de toutes tailles. Il est entendu que ce Fonds doit constituer une formule de financement supplémentaire et complémentaire, ne devant aucunement venir remplacer l'aide financière au fonctionnement des institutions muséales.

---

La table de patrimoine-histoire remercie les membres du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal de lui avoir permis de faire valoir ses préoccupations et recommandations dans le cadre de la présente consultation.

Table de patrimoine-histoire du  
Conseil de la culture des régions de Québec  
et de Chaudière-Appalaches